

Le 21/10/2016

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Prenant connaissance de ce projet de modification du SCoT, je suis effaré par le volume des documents : plus de 1000 pages !

Ma première demande consiste donc à vous demander de bien vouloir allonger cette période d'enquête publique.

Deux point rapides.

### **Gaz à effet de serre et bilan carbone :**

Lors du débat public précédant la DUP, j'avais posé publiquement la question suivante : alors que nous connaissons la nécessité vitale de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en quoi le développement du transport aérien, qui sous-tend le projet à Notre Dame des Landes, participera à cette réduction vitale pour l'humanité.

Cette question est, bien entendu, restée sans réponse. Mais elle me paraît toujours d'actualité. Et le projet de modification du SCoT Nantes-Saint-Nazaire n'y répond toujours pas (mises à part quelques déclarations de principe). Je la renouvelle donc.

En particulier, il est affirmé dans le rapport N°3 à la page 56 que le projet d'aéroport « prévoit un bilan carbone neutre (évalués à 380 000 Teq CO2 à la mise en service) ». Mais je ne trouve nulle part trace du calcul précis pouvant justifier une telle affirmation. Ce point est important, car un bilan carbone doit inclure non seulement le bilan du fonctionnement d'une nouvelle structure, mais également l'énergie grise utilisée pour sa construction.

Je suis particulièrement attentif à ce point après avoir fait procéder à un bilan carbone de l'activité de la municipalité de Sainte-Luce sur Loire, il y a quelques années (j'étais alors, et jusqu'en 2014, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, du Développement Durable et des déplacements). Et il est évident qu'un bilan carbone doit obligatoirement inclure l'énergie dépensée pour la construction des bâtiments.

Merci de bien vouloir interroger les porteurs du projet sur ce point.

### **Trames vertes et bleues :**

Toujours dans le cadre de mon mandat, j'ai participé avec Nantes Métropole à l'inventaire des zones humides sur ma commune. Je suis donc sensibilisé à l'importance de la préservation de ces zones humides et au développement des trames vertes et bleues.

En examinant la carte des trames vertes et bleues qui figure à la page 35 du rapport volume 2, je suis étonné de ne pas y trouver l'emprise du projet d'aéroport. Peut-être aurait-on alors constaté qu'il coïncide avec une tête de bassin versant très importante qui se trouve à cheval entre le bassin versant de la Loire et celui de la Vilaine ; donc un lieu très important de diffusion de la biodiversité (c'est la logique de base des trames vertes et bleues).

Cela vient alors en contradiction avec la volonté affirmée par ce projet de modification du SCoT de préserver les zones humides et les têtes de bassin versant.

De plus ce projet d'aéroport assez éloigné de Nantes accroît l'étalement urbain, et augmente la nécessité de nouvelles infrastructures de liaisons (routières en particulier).

En quoi ce projet permet-il d'atteindre l'objectif de préservation affiché ?

Merci, également, d'interroger les porteurs du projet sur ce point.

J'aurai sans doute beaucoup d'autres remarques et interrogations à formuler. Mais encore une fois, le délai imparti à cette enquête est trop court au regard du volume des documents présentés.

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

**Patrick Cotrel,**

ancien Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire,  
ancien Adjoint au Maire de Sainte-Luce/Loire